

Séminaire Bâtiment Durable

Amiante dans les bâtiments : comprendre et appliquer la réglementation

Séminaire bilingue (traduction simultanée)

Bruxelles, 01 décembre 2026

Auditoire du siège de Bruxelles Environnement

Tour et Taxis – Avenue du Port 86c/3000, 1000 Bruxelles

Le cadre réglementaire relatif à l'amiante impose aux acteurs de la construction, aux propriétaires et aux responsables de bâtiments, une gestion rigoureuse de l'amiante, de l'inventaire à la décontamination, en passant par les obligations de déclaration et la protection des travailleurs.

Ces règles visent à prévenir les risques sanitaires, à encadrer l'identification et le traitement des matériaux contenant de l'amiante (friable ou non-friable) et à garantir la conformité juridique des interventions, notamment dans le contexte des nombreux projets de rénovation en Région de Bruxelles-Capitale.

Un nouvel arrêté régional amiante est actuellement en préparation. Il comportera à la fois un renforcement de certaines impositions, destiné à encore mieux sécuriser les chantiers, et une simplification de certaines procédures, afin de moderniser et d'optimiser le cadre existant.

Le séminaire répondra aux questions clés suivantes :

- Comment identifier les différents types d'amiante et les gérer en toute conformité ?
- Quelles sont les obligations et bonnes pratiques pour prévenir et maîtriser les risques sanitaires et juridiques ?
- Quels outils permettent de montrer que les règles sont correctement appliquées et d'aborder sereinement tout contrôle éventuel des autorités ?

Le séminaire permettra aux participant·e·s de comprendre les enjeux liés à cette problématique et de distinguer les obligations réglementaires aux différents niveaux de compétence. Des procédures claires et structurées garantissant la bonne gestion de l'amiante dans les bâtiments seront présentées, ainsi que des outils et supports opérationnels pour intégrer les bonnes pratiques.

Participation : Gratuit

Ce séminaire peut être valorisé dans le cadre de la formation permanente pour les architectes inscrits à l'Ordre des Architectes ainsi que pour les agents immobiliers et syndics (sous réserve d'acceptation de l'IPI).

Informations sur les Séminaires Bâtiment Durable :

<https://environnement.brussels/formationsbatidurable>

Inscriptions : [cliquez ici](#)

Contact : formationsbatidurable@environnement.brussels

Séminaire Bâtiment Durable

Amiante dans les bâtiments : comprendre et appliquer la réglementation

Bruxelles, 01 décembre 2026

08h30 – Accueil
09h00 – Introduction Inge Van Engeland (Bruxelles Environnement)
09h20 – L'amiante dans le bâtiment : Qu'est-ce que c'est ? Où peut-on en trouver ? Comment la reconnaître ? Quels sont les risques ? Nico Wittevrongel (Bruxelles Environnement)
09h50 – Amiante et rénovation - Accompagner les entreprises de construction bruxelloises Quentin Maillard (Embuild)
10h10 – Séance de questions-réponses
10h30 – Pause
10h50 – La réglementation fédérale : Objectif zéro cancer ! Didier Vassallo (SPF ETCS - Inspection du travail – Contrôle du bien-être au travail)
11h30 – Présent et futur : la réglementation régionale évolue Amandine Crabbé et Elise Straetmans (Bruxelles Environnement)
12h10 – Séance de questions-réponses
12h30 – Lunch
13h30 – Le désamiantage dans la pratique : Que prendre en compte ? Maarten Vanbuel (VAB ABD Association belge des désamianteurs)
14h00 – Les outils et supports à disposition: Trouver la bonne information, la bonne formation et le bon accompagnement Willem Van Peer (Constructiv)
14h30 – Séance de questions-réponses
14h50 – Pause
15h10 – Gérer le risque en chantier de rénovation - désamiantage : Coactivité, anticipation, procédures et réalité de terrain Stéphane Deprez (SAP40)
15h40 – Etude de cas Orateur·rice à confirmer
16h10 – Séance de questions-réponses
16h30 – Conclusion
16h45 – Fin